Nations Unies S/2007/248



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 avril 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 avril 2007, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

En application de la résolution 1244 (1999), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le rapport concernant la présence internationale de sécurité au Kosovo, pour la période allant du 1er au 28 février 2007 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter ce document à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Ban **Ki-moon**

07-32628 (F) 020507 030507

Annexe

Lettre datée du 20 avril 2007, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir un rapport sur les opérations de la KFOR durant la période allant du 1er au 28 février 2007. Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer des exemplaires du présent rapport aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jaap **de Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel adressé à l'ONU sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR)

1. Le présent rapport couvre la période allant du 1er au 28 février 2007.

2. Au 25 février 2007, le nombre total des personnels militaires se trouvant sur le théâtre des opérations s'élevait à 15 085 dont 2 632 provenaient de pays membres de l'OTAN.

3. On ne signale aucun changement quant à la fourniture de contingents par les pays membres/partenaires ou non membres de l'OTAN.

Situation politique

4. L'Envoyé spécial de l'ONU, Martti Ahtisaari, a présenté à Belgrade et à Pristina, le 2 février 2007, son projet général de proposition concernant le statut futur du Kosovo. Au Kosovo, les réactions ont été diverses. Les dirigeants politiques albanais du Kosovo ont réagi favorablement à la proposition de l'Envoyé spécial. Les Serbes du Kosovo l'ont rejetée à l'instar des Albanais radicaux du Kosovo. Une violente manifestation organisée à Pristina le 10 février 2007 par le Mouvement pour l'autodétermination était dirigée contre la proposition de M. Ahtisaari. Cette manifestation a fait deux morts et le responsable du Mouvement pour l'autodétermination, Albin Kurti, a été arrêté. En conséquence, le Ministre de l'intérieur du Kosovo, Fatmir Rexhepi, a démissionné le 12 février 2007. Peu de temps après, le 14 février 2007, le Commissaire de police de la MINUK, Steven Curtis, a également démissionné à la demande du Représentant spécial du Secrétaire général.

5. L'ancien Premier Ministre du Kosovo, Ramush Haradinaj, est arrivé à La Haye le 28 février pour comparaître devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie afin de répondre de crimes de guerre dont il est accusé. Avant son départ, il a rencontré tous les responsables politiques albanais du Kosovo, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruecker. Dans la déclaration qu'il a prononcée lors de la réunion présidentielle de l'Alliance pour l'avenir du Kosovo, M. Haradinaj a appelé la population à prendre ses responsabilités et à s'abstenir de recourir à la violence. L'attentat à l'explosif perpétré contre un véhicule de l'ONU à Pristina, le 19 février 2007, attribué à la « nouvelle armée de libération du Kosovo » a été condamné par toutes les forces politiques du Kosovo ainsi que par le siège Corps de protection du Kosovo (CPK).

Situation en matière de sécurité

6. Durant la période considérée, il n'y a pas eu d'incidents interethniques à signaler.

7. Au cours de cette même période, il n'y a pas eu à déplorer d'incidents contre la KFOR.

8. On a enregistré le mois dernier un total de 262 incidents, contre 308 le mois précédent. Il s'agissait d'engins non explosés (76), de possession d'armes illégales (105), de détention d'armes et de munitions (16), de drogue (20), de faux monnayage (20), de contrebande (21), et de traite des êtres humains (4).

9. La KFOR a continué de mener des opérations-cadres. Le rythme des activités opérationnelles est demeuré dynamique en prévision d'éventuelles manifestations, de réactions populaires contre le statut définitif et de séquelles de la manifestation du 10 février à Pristina. La KFOR a continué de recueillir des renseignements et de faire prendre davantage conscience de la situation relative aux réactions que suscitera la proposition concernant le statut futur. L'équipe spéciale multinationale a maintenu une présence renforcée dans certaines zones afin de désamorcer toute tentative de violence éventuelle et d'aider à entretenir un climat de sûreté et de sécurité. La KFOR a poursuivi ses activités dans le secteur du Camp de Nothing Hill.

Respect des règlements de la déclaration de principes du commandant de la KFOR et du règlement 1999/8 de la MINUK

10. Deux cas notables de non-respect ont été examinés le 19 février par le Conseil de discipline. Le général de brigade Nuredin Lushtaku a été suspendu pendant quatre mois avec solde jusqu'à la réunion suivante du Conseil de discipline et a été condamné à une amende représentant 20 % de son traitement. Le capitaine Agim Buja a été sanctionné, il a reçu un avertissement et son avancement a été retardé.

Corps de protection du Kosovo

11. Les membres du personnel sont au nombre de 3 030. On compte 210 (6,93 %) membres actifs de la minorité ethnique (180 hommes, 30 femmes), 36 Ashkali, 4 Roms, 12 Tsiganes, 19 Croates, 53 Bosniaques, 38 Turcs, 1 Goran et 47 Serbes. Les minorités ethniques comptent un membre de moins (un Serbe du Kosovo) par rapport au mois dernier.

12. Au cours du mois de février ont eu lieu neuf cérémonies réunissant plus de 110 membres du CPK et plus de 900 civils. Il n'y a pas eu d'incidents à signaler.

Conclusion

13. Dans l'ensemble, la situation demeure calme au Kosovo, seulement l'incertitude politique et diplomatique liée au processus concernant le statut futur pourrait causer des tensions dans un avenir proche. La KFOR reste prête à appuyer la MINUK et les autorités locales dans leur action contre d'éventuels troubles civils pouvant se produire au gré de l'évolution de la situation. Le niveau de menaces contre la MINUK et d'autres entités internationales reste moyen, et faible en ce qui concerne la KFOR.